

Programme



Financement des bornes de recharge par les certificats d'économie d'énergie* Guide installateur

**Le mécanisme des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) est un dispositif réglementaire obligeant les fournisseurs d'énergie à réaliser des économies d'énergie en entreprenant différentes actions auprès des consommateurs.*

Programme ADVENIR

Budget total : 19,92 M€

Date de fin : le 31 décembre 2020

Equipe projet



Comité de pilotage

Partenaires financeurs



Autres partenaires



Programme ADVENIR

Objectifs quantitatifs

Dans le cadre de sa reconduction ([Arrêté](#) du 8 février 2018), en mars 2018, le programme ADVENIR a pour objectif l'installation de 13 700 nouveaux points de [recharge](#) d'ici au 31 décembre 2020.

| | Points de recharge aidés | Total CEE (€) | Répartition budget par segment |
|---|--------------------------|---------------------|--------------------------------|
| <i>Entreprise et personne publique : Parking privé</i> | 4 500 | 5 958 000 € | 31,1% |
| <i>Entreprise et personne publique : Parking public</i> | 2 380 | 4 342 000 € | 22,7% |
| <i>Voirie : Parking public</i> | 3 000 | 5 580 000 € | 29,1% |
| Entreprises | 9 880 | 15 880 000 € | 82,9% |
| <i>Résidentiel Collectif: solution individuelle</i> | 3 480 | 2 715 000 € | 14,2% |
| <i>Résidentiel Collectif: solution collective</i> | 340 | 553 000 € | 2,9% |
| Résidentiel collectif | 3 820 | 3 268 000 € | 17,1% |
| Total | 13 700 | 19 148 000 € | 100,0% |



Programme ADVENIR

Taux d'aide et plafonds

La prime ADVENIR vient couvrir les coûts de fourniture et d'installation de points de recharge à hauteur de 40% pour les entreprises et les personnes publiques et 50% pour le résidentiel collectif.

Le plafond de la prime pourra être augmenté de 360 € pour les offres d'installation de points de recharge qui comprennent un système de pilotage énergétique de la recharge.

|  | Taux aide total | Plafond par point de recharge | Plafond avec pilotage énergétique |
|---|-----------------|-------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Entreprise et personne publique : Parking privé</i> | 40% | 1 000 € | 1 360 € |
| <i>Entreprise et personne publique : Parking public</i> | 40% | 1 500 € | 1 860 € |
| <i>Voirie : Parking public</i> | 40% | - | 1 860 € |
| <i>Résidentiel Collectif : solution individuelle</i> | 50% | 600 € | 960 € |
| <i>Résidentiel Collectif : solution collective</i> | 50% | 1 300 € | 1 660 € |

Quelles modalités pour l'installateur qualifié ?

Vous êtes qualifié et souhaitez faire bénéficier de la prime [ADVENIR](#) à vos clients ?

Pour bénéficier du programme [ADVENIR](#), l'offre de fourniture et d'installation de points de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables doit préalablement avoir été [labellisée](#).

- ➔ Créer son profil sur [la plateforme](#) de demandes de primes.
- ➔ Saisir via le formulaire en ligne, une ou plusieurs offres commerciales.
- ➔ L'offre doit respecter le [cahier des charges*](#) spécifique au type de parking visé.
- ➔ Validation définitive du formulaire par l'équipe projet.

**En cas de manquement au cahier des charges ou d'erreurs constatées lors de la saisie, le déposant recevra des alertes automatiques qu'il devra corriger pour valider son formulaire.*



Comprendre la qualification obligatoire pour l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques

Depuis le [décret](#) du 12 janvier 2017, toute installation de borne de recharge doit être réalisée par un professionnel titulaire d'une qualification* pour l'installation des IRVE délivrée par l'un des deux [organismes](#) accrédités :



[Qualifelec](#), l'association de référence sur la qualification des professionnels de l'électricité,



L'[AFNOR](#), l'association française de normalisation.

** Le programme ADVENIR exige également un justificatif de la qualification IRVE pour tout dépôt de dossier supérieur à 3,7 kW.*

Cahiers des charges

Un cahier des charges par type de parking

- ➔ Individuel en résidentiel collectif
- ➔ Partagé en résidentiel collectif
- ➔ Entreprise pour flotte et/ou salariés
- ➔ Entreprise sur parking accessible au public
- ➔ Voirie

Le Comité de pilotage se réserve le droit de sanctionner tout manquement ou fraude relative au programme ADVENIR.



Comment déposer une demande de prime ?

1

Vous ou votre installateur
Déposez votre demande
<https://mon.advenir.mobi>

2

Sélectionnez l'[offre labellisée](#)*
et détaillez le projet
d'installation
(devis, informations [bénéficiaire](#)
et [installateur](#))

3

La plateforme envoie
automatiquement une
[proposition](#) de prime que
vous [signez](#).

4

Temps de travaux
Le montant de l'offre est
réservé pour 6 mois par
ADVENIR jusqu'au 30 juin
2020**

5

A la fin des travaux, vous avez
jusqu'au 31 décembre 2020 pour
mettre en ligne sur la plateforme
les justificatifs (facture, attestation
sur l'honneur, photo après travaux,
RIB)

6

L'Avere-France valide
votre dossier et verse
votre prime sous 45
jours.

** Si [l'offre labellisée](#) n'est pas accessible à tous et que le bénéficiaire dépose lui même sa demande de prime, le porteur de l'offre devra nous transmettre son autorisation ainsi que les coordonnées de son client.*

*** A partir du 1 juillet 2020, la prime n'est plus réservée pour une durée de 6 mois. Les commandes de bornes de recharge devront être déposées en amont de la date de clôture du programme fixée au **31 décembre 2020**.*



Comment obtenir le versement de la prime ?

A la fin des travaux, le demandeur devra mettre en ligne sur la [plateforme](#) de demande de prime :

- ➔ la [facture](#) ou le PV de réception ou le contrat de location établi sur la base du devis et faisant clairement apparaître la réduction de la prime 
- ➔ [l'attestation](#) sur l'honneur de fin de travaux signée par le bénéficiaire et l'installateur.
- ➔ une photo postérieure aux travaux de l'installation du point de recharge (une photo antérieure aux travaux est optionnelle mais vivement conseillée).
- ➔ les informations bancaires de la personne qui reçoit la prime (l'installateur ou son client).
- ➔ le signal de transmission des données de [téléopération](#) le cas échéant.
- ➔ le certificat de connexion à [GIREVE](#) pour les bornes accessibles au public dès lors que c'est obligatoire.
- ➔ le certificat de [qualification](#) de l'installateur

Après validation du dossier, la prime sera alors versée dans un délai de 45 jours

